## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## **AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

## LES FINANCES, LE COMMERCE ET LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je veux proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Depuis près de deux mois, le taux d'intérêt de la Banque du Canada oscille autour de 17 p. 100. Et selon les pronostics les taux d'intérêt ne devraient pas sensiblement diminuer dans un avenir prévisible. Il y a un an, ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles ont mené une campagne électorale en promettant de réduire les taux d'intérêt. A cette époque le taux était de 14 p. 100 et il est maintenant de 17. Ils ont donc renié leurs promesses. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre ordonne au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'entreprendre immédiatement d'examiner la politique des taux d'intérêt du gouvernement et de la Banque du Canada et qu'à cette fin, le gouverneur de la Banque du Canada ainsi que le ministre des Finances viennent justifier leur attitude et exposer les solutions qu'ils préconisent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

ON DEMANDE D'APPUYER LA PROPOSITION DE NOMMER MEMBRES DE L'ORDRE DU CANADA LES CANADIENS QUI ONT FAIT ÉVADER LES OTAGES DE L'IRAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une motion dont j'ai discuté du bien-fondé avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Il y a un an, six Américains se sont évadés de l'Iran grâce à l'aide de diplomates et de militaires canadiens. La plupart des Canadiens qui ont contribué au retour de ces six Américains se sont vu décerner la plus haute distinction du pays: l'Ordre du Canada. Cet honneur n'a toutefois pas été accordé à deux personnes, M<sup>me</sup> Zena Sheardown et M<sup>me</sup> Pat Taylor, qui ont joué un rôle

déterminant en donnant asile aux six fugitifs. Afin de réparer cette injustice, je propose, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre déclare qu'elle appuie fortement la proposition du ministère des Affaires extérieures visant à faire obtenir à M<sup>mes</sup> Zena Sheardown et Pat Taylor l'Ordre du Canada pour le rôle courageux et indispensable qu'elles ont joué en faisant évader six Américains de Téhéran.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime à la présentation de cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion.

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement pressante. Les fonctionnaires de la SCHL ont informé récemment l'Organisation nationale anti-pauvreté que son contrat à titre d'organisme de réparation des maisons dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements sur la péninsule nord de Terre-Neuve était annulé sans préavis. Puisque ce programme a permis de rénover 400 demeures sur la côte ouest, que plus de 140 propriétaires de la côte est ont présenté une demande et attendent impatiemment de pouvoir faire réparer leur maison et que cela peut donner du travail aux chômeurs, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que le ministre chargé de la SCHL rétablisse immédiatement le contrat de l'Organisation nationale anti-pauvreté dans le cadre du programme d'aide à la remise en état des logements pour une période d'au moins six mois afin qu'elle puisse terminer ses travaux de réparation de maisons et résoudre ses problèmes administratifs et aussi que la SCHL assouplisse et décentralise le programme d'aide à la remise en état des logements et offre des possibilités de formation aux travailleurs locaux afin d'aider à relancer l'économie dans les régions rurales défavorisées et les réserves indiennes de tout le Canada.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.